



**Extrait du registre des délibérations
Communauté de Communes de la Save au Touch
Département de la Haute-Garonne**

SEANCE DU 18 JANVIER 2017

Le Dix-huit du mois de Janvier 2017 à 19 heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Léguevin, salle du Conseil sous la Présidence de Mr Louis ESCOULA.

Etaient présents : TAUZIN Christian, COUTTENIER Sylviane, ALEGRE Raymond, SERNIGUET Hervé, SIMEON Jean-Jacques, BAROIS Joël, TERKI Zaina, DAUVEL Philippe, FALIERES Monique, ROLS Michel, LAMOUREUX Franck, FRAGONAS Karine, DUPOUY Jean, COUDERC Robert, ROBIN Laurène, ESCOULA Louis, TORIBIO Simone, FISCHER Chantal, PELLEGRINO Joseph, LAVAYSSIERES Michèle, MARTIN Yannick, PERREU Anita, COMAS Martin, BARTHES Julien, CEROVECKI Agnès, LEGAY Hervé.

Pouvoirs :

Mme TORRES Isabelle à Mme TORIBIO Simone
Mr RANEA Pierre-Guy à Mr PELLEGRINO Joseph

Mr BARBIER Pascal à Mme CEROVECKI Agnès
Mme BELAMARI Sophie à Mr LEGAY Hervé

Etaient excusés: GONCALVES Martine, ARDERIU François, ANDRAU Ellane, ABDELAOUI Rachid, DIAZ Yvette, MIRC Stéphane, RESCANIERES Lysiane, BRASSEUR Séverine, GUYOT Philippe, TORRES Isabelle, RANEA Pierre-Guy, ACOLAS Monia, VIE Christine, BARBIER Pascal, BELAMARI Sophie.

Secrétaire de séance : Mme COUTTENIER Sylviane

Date de convocation : 12 Janvier 2017

Délégués en exercice : 41

Membres Présents : 26

<u>Vote</u>	
Nombre de votants	:30
Pour	: 30
Abstention	: 00
Contre	: 00
Non participation au vote	: 00

OBJET : Avis de la CCST sur le Plan de Déplacement Urbain

Le Président expose à l'assemblée que le SMTC-TISSEO (Syndicat Mixte des Transports en Commun-TISSEO) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision du Plan de Déplacement Urbain (PDU) : Projet Mobilités 2020-2030.

Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux / diagnostic et les premières orientations pour la période 2020-2030.

Dans ce cadre, lors de la concertation de l'actuel PDU, l'association Plaisance Environnement, en tant qu'acteur local environnemental, a été consultée et a élaboré un cahier de contribution. Cette participation a fait évoluer positivement le document. La Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) est donc étonnée que cette association n'ait pas reçu, à ce jour, d'invitation à donner son avis.

Une première proposition de ce Projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016, intégrant, pour partie, des remarques suite à ces diverses réunions d'information et de concertation.

Toutefois, à ce stade de la démarche, et dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, la Communauté de Communes de la Save au Touch souhaite exprimer les remarques, réserves et observations suivantes :

Pour le secteur Ouest :

1. L'objectif initial de créer une ligne Linéo véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance du Touch – Toulouse et préparer son prolongement vers La Geyre reste d'actualité : une première étape est en cours avec la Linéo 3.

2. Il s'agit aussi, dans ce secteur, de continuer à améliorer les liaisons transversales sur l'ensemble des territoires périphériques notamment la ligne 55 dans la perspective du développement économique du plateau de La Ménude via La Salvetat Saint Gilles en rabattement vers Colomiers et la ligne 48 prolongée jusqu'à Plaisance du Touch (ou une alternative comme le rabattement de la ligne 67 sur Basso Cambo).

Pour la ligne 67, un aménagement spécifique aux bus sur la commune de Tournefeuille (la route départementale RD 50), précisément sur le chemin du Marquisat, permettrait également une amélioration certaine de cette ligne.

3. La CCST souhaite également réaffirmer la nécessité de mettre en œuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à désenclaver les zones en cours d'urbanisation à l'interface de Cugnaux et de Plaisance du Touch.

Une ligne Optimo qui ne serait pas en site propre (au moins partiellement) ne pourrait répondre aux objectifs de desserte et de densification prescrits par le Scot.

Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD924 (Colomiers-Portet sur Garonne) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

Enfin, concernant la partie du territoire de la CCST qui comprend Léguevin et les 5 communes de la Vallée de la Save (*Lévignac, Lasserre, Mérenvielle, Pradère les Bourguets et Sainte Livrade*), les moyens de déplacements collectifs sont très insuffisants pour un territoire qui regroupe près de 11 000 habitants. Il paraît nécessaire que le PDU puisse envisager une augmentation des fréquences ou des lignes de transports en commun, notamment en matière de rabattement sur les gares ferroviaires de Colomiers ou de Mérenvielle, ou vers les arrêts de Tram à Blagnac ou Cornebarrleu. Enfin une attention toute particulière devrait être portée pour la création de Transport à la Demande (TAD) bien adapté à ce secteur.

Concernant la 3^{ème} ligne TAE, la CCST, réaffirme aussi « la nécessité d'assurer des connexions en rabattement sur les principaux pôles d'échanges notamment au niveau de la Vache pour le secteur Nord et à Colomiers pour l'Ouest Toulousain.

Le tracé de cette 3^{ème} ligne doit permettre d'envisager, dans une deuxième étape, un prolongement vers l'Ouest et/ou d'assurer des liaisons en rabattement via la voie ferrée désaffectée d'En Jacca à Colomiers, et le plateau de la Ménude (réserves foncières) puis Basso Cambo par la 924 et la VCSM ; et depuis Franczal (ancienne voie ferrée) jusqu'à Portet sur Garonne ».

Précisément, la réalisation d'un parking pour développer le covoiturage sur l'échangeur de Léguevin/La Salvetat - Saint Gilles permettrait aux habitants du Gers et des communes limitrophes de cette échangeur de bénéficier d'un équipement afin de diminuer la saturation de la RN124.

Un autre parking de covoiturage pourrait aussi être réalisé au droit de l'échangeur du Pyroutet (RN 124/D37) car divers délaissés de l'Etat sont déjà utilisés à cette fin par les usagers de cette voirie routière nationale.

De plus, la collectivité insiste sur le nécessaire renforcement de la ligne 55. Ainsi la réalisation d'un parking relais sur le plateau de la Ménude (la commune de Plaisance est propriétaire des parcelles nécessaires) permettrait de développer pour les habitants du Gers comme des communes de l'ouest de l'agglomération, la ligne en site propre jusqu'à la gare ferroviaire de Colomiers puis le futur métro. Les collectivités (Communes de Plaisance et de Colomiers) sont propriétaires de la quasi-totalité des emprises d'un futur tracé.

Ce projet de révision du PDU fait appel à de nouveaux financements : la nécessité de revoir la contribution des collectivités qui composent le SMTC doit être étudiée en fonction de la richesse des territoires, du niveau des investissements envisagés mais aussi à partir des investissements déjà réalisés sur ces territoires.

La Communauté de Communes de la Save au Touch propose donc de rediscuter ces contributions sur la base de critères objectifs de desserte de population (niveau de service rendu, investissements réalisés), de poids démographiques et de richesse des territoires desservis (potentiel financier et fiscal).

Vu la délibération du SMTC du 17 octobre 2002 approuvant le PDU de la Grande Agglomération Toulousaine,

Vu la délibération du SMTC du 4 février 2015 prescrivant la deuxième révision du PDU,

Le Conseil entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré :

- Décide de demander au SMTC-Tisséo la prise en compte de ces remarques dans le futur Plan de Déplacements Urbains.

La présente délibération a été approuvée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, le jour, le mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme,

Le Président,
L.ESCOULA

Affichée le 30/01/2017



REÇU EN PREFECTURE

le 30/01/2017

Application agréée E-Inpact.com